

# Ensemble pour affronter une situation inédite et préserver les emplois

Conférence de presse

12 mars 2020

Château de Neuchâtel

# Trois messages clés

- **Freiner l'expansion de l'épidémie**  
En appliquant les directives et recommandations des autorités compétentes
- **Préserver les entreprises et les emplois**  
En faisant le meilleur usage des outils à disposition et en mobilisant nos forces de manière coordonnée
- **Respecter les droits de chacun-e**  
En agissant dans le cadre prévu par la législation, les conventions collectives et les contrats

# Trois messages clés

- **Freiner l'expansion de l'épidémie**  
En appliquant les directives et recommandations des autorités compétentes
- **Préserver les entreprises et les emplois**  
En faisant le meilleur usage des outils à disposition et en mobilisant nos forces de manière coordonnée
- **Respecter les droits de chacun-e**  
En agissant dans le cadre prévu par la législation, les conventions collectives et les contrats

# Freiner l'expansion de l'épidémie

- **Face à l'épidémie qui frappe notre pays, notre première priorité est évidemment la sécurité sanitaire.**
- **Les directives et recommandations émises par les autorités sanitaires s'appliquent aussi au travail :**
  - <http://bag.admin.ch>
  - <http://www.ne.ch/coronavirus>
- **Les entreprises et les employé-e-s ont en outre des responsabilités particulières :**
  - <http://seco.admin.ch>

# Trois messages clés

- **Freiner l'expansion de l'épidémie**  
En appliquant les directives et recommandations des autorités compétentes
- **Préserver les entreprises et les emplois**  
En faisant le meilleur usage des outils à disposition et en mobilisant nos forces de manière coordonnée
- **Respecter les droits de chacun-e**  
En agissant dans le cadre prévu par la législation, les conventions collectives et les contrats

# **Préserver les entreprises et les emplois**

- **La situation actuelle provoque de graves difficultés pour beaucoup d'entreprises et menace de nombreux emplois.**
- **Notre volonté commune est de préserver autant que possible le tissu économique et les emplois, tout particulièrement ceux occupés par notre population**
- **Dans ce but, nous travaillons ensemble :**
  - **Pour faire le meilleur usage des outils à disposition**
  - **Pour apporter des appuis ciblés à brève échéance**
  - **Pour identifier les besoins d'intervention plus larges**

# Faire le meilleur usage des outils existants

- **La RHT est un outil très puissant en situation de crise. Elle permet aux entreprises de conserver les places de travail et d'éviter les licenciements, sans avoir à payer l'entier des salaires lorsqu'il n'y a pas de travail.**
- **Il faut d'abord demander l'ouverture d'un délai-cadre auprès du service cantonal de l'emploi.**
- **Si les conditions sont réunies, la RHT devient possible 3 jours ouvrables plus tard. L'entreprise peut alors décider si et quand elle recourt effectivement à la RHT.**

**LES ENTREPRISES QUI POURRAIENT AVOIR BESOIN D'AIDE DOIVENT FAIRE LA DEMANDE AVANT D'ETRE EN SITUATION CRITIQUE**

# Faire le meilleur usage des outils existants

- **Selon le droit fédéral, certaines conditions doivent être remplies pour que l'entreprise obtienne le droit à la RHT. Il est essentiel de se renseigner quant aux critères sur [www.ne.ch/SEMP](http://www.ne.ch/SEMP) afin d'éviter un refus.**
- **En regard du volume de sollicitations attendu durant les prochaines semaines, le service de l'emploi compte sur l'appui des associations professionnelles pour aider les entreprises à formuler les demandes de leurs membres.**
- **Outre la CNCI, des contacts ont déjà été pris avec plusieurs associations de secteurs particulièrement concernés.**



# Faire le meilleur usage des outils existants

- **Afin de pouvoir utiliser pleinement le potentiel de la RHT et de faire face aux nombreuses demandes, il est urgent que certaines conditions posées par le droit fédéral soient temporairement assouplies :**
  - Conditions d'octroi simplifiées et élargies
  - Délai d'attente raccourci (nb de jours durant lesquels les travailleurs chôment mais restent payés à charge de l'entreprise)
- **Avec l'appui des partenaires sociaux, le Conseil d'État a adressé hier un courrier pour demander au Conseil fédéral d'agir sans tarder dans ce sens.**

# Apporter des appuis ciblés à brève échéance

Le Conseil d'État a identifié **trois mesures** qu'il peut mettre en œuvre à brève échéance dans le cadre de ses compétences :

- Un **soutien financier** aux entreprises qui recourent à la RHT, équivalent à un **raccourcissement du délai d'attente**, modulé au prorata des employés de l'entreprise domiciliés dans le canton.
- Le **maintien des subventions cantonales** promises aux organisateurs de manifestations culturelles, sportives, économiques ou touristiques annulées en raison de la situation, si les dépenses ont été engagées.
- Une instruction aux services cantonaux de **faire preuve de bienveillance** durant les prochaines semaines en cas de retards de paiement de la part d'entreprises qui souffrent de la situation.

La première mesure a été mise en consultation expresse auprès des partenaires sociaux en vue d'une adoption la semaine prochaine. Les deux suivantes sont d'ores et déjà effectives.

# Identifier les besoins d'intervention plus larges

- **Le Conseil d'État a décidé de constituer une plateforme incluant plusieurs services de l'État, la CNCI, l'USCN et la BCN, sous la présidence du chef du DEAS.**
- **Cette plateforme se réunira très régulièrement durant les mois à venir pour évaluer l'évolution de la situation. Elle pourra ainsi identifier les besoins d'intervention plus larges, afin que le Conseil d'État puisse les relayer aux autorités compétentes, notamment au plan fédéral.**
- **En fonction des thématiques traitées, la plateforme invitera des spécialistes à l'appuyer dans ses travaux.**

# Trois messages clés

- **Freiner l'expansion de l'épidémie**  
En appliquant les directives et recommandations des autorités compétentes
- **Préserver les entreprises et les emplois**  
En faisant le meilleur usage des outils à disposition et en mobilisant nos forces de manière coordonnée
- **Respecter les droits de chacun-e**  
En agissant dans le cadre prévu par la législation, les conventions collectives et les contrats

# Respecter les droits de chacune et de chacun

- **Même en situation de crise, les règles en vigueur s'appliquent, qu'il s'agisse de la législation, des dispositions conventionnelles ou des contrats. La sécurité du droit est particulièrement importante dans le contexte actuel.**
- **Les entreprises et les employé-e-s doivent donc veiller à ne prendre aucune initiative contraire au droit.**
- **En cas de doute, les associations patronales et syndicales peuvent renseigner les entreprises et les employé-e-s quant à leurs droits et devoirs.**

# En conclusion

- **Freiner l'expansion de l'épidémie**  
En appliquant les directives et recommandations des autorités compétentes
- **Préserver les entreprises et les emplois**  
En faisant le meilleur usage des outils à disposition et en mobilisant nos forces de manière coordonnée
- **Respecter les droits de chacun-e**  
En agissant dans le cadre prévu par la législation, les conventions collectives et les contrats

**Merci de votre attention**